

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 26/02/2020

### **IS - Modification du régime des plus-values de cession de locaux professionnels transformés en logements (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, art. 54)**

---

#### **Série / Division :**

IS - BASE

#### **Texte :**

En application des dispositions de l'[article 210 F du code général des impôts \(CGI\)](#), les plus-values que réalisent les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés lors de la cession de locaux à usage de bureaux ou à usage commercial ou industriel, ou de terrains à bâtir sont, sous certaines conditions, soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 19 % lorsque le cessionnaire s'engage, selon le cas, à les transformer en locaux à usage d'habitation dans un délai de quatre ans, ou à construire de tels locaux dans le même délai si la cession porte sur des terrains à bâtir.

L'[article 54 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020](#) étend le champ d'application de ce dispositif aux cessions réalisées au profit d'un organisme de foncier solidaire visé à l'[article L. 329-1 du code de l'urbanisme](#).

Cette modification s'applique aux cessions intervenant au cours d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2019.

#### **Actualité liée :**

X

#### **Documents liés :**

[BOI-IS-BASE-20-30-10](#) : IS - Base d'imposition - Plus-values et moins-values - Régimes particuliers applicables aux plus-values ou moins-values réalisées par les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés - Plus-values de cession de locaux professionnels transformés en logements ou de terrains à bâtir sur lesquels sont construits des logements

[BOI-IS-BASE-20-30-10-10](#) : IS - Base d'imposition - Plus-values et moins-values - Régimes particuliers applicables aux plus-values ou moins-values réalisées par les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés - Plus-values de cession de locaux professionnels transformés en logements ou de terrains à bâtir sur lesquels sont construits des logements - Champ d'application

#### **Signataire des documents liés :**

Bruno Mauchauffée, adjoint du directeur de la législation fiscale